

MÉMOIRE

Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan de Val-Jalbert

Soumis à la
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement



Centre local de développement

DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautelement Distinctif

AVRIL 2012



DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautelement Distinctif

Table des matières

| | | |
|------|---|----|
| 1 | Introduction..... | 1 |
| 2 | Mission des CLD..... | 2 |
| 2.1 | Développer notre propre potentiel..... | 2 |
| 2.2 | Cesser de dépendre et pouvoir agir..... | 3 |
| 3 | Développer l'hydroélectricité une priorité nationale..... | 3 |
| 3.1 | La centrale de Val-Jalbert : une option respectueuse de l'environnement..... | 4 |
| 4 | Le projet de Val-Jalbert : une option respectueuse pour l'habitat du poisson..... | 5 |
| 5 | Le projet de Val-Jalbert : une option qui respecte l'intégration visuelle..... | 6 |
| 6 | Le projet de Val-Jalbert : Une option qui respecte le patrimoine historique et archéologique..... | 7 |
| 7 | Le projet de Val-Jalbert : Une option pour le développement récréotouristique..... | 8 |
| 8 | Le projet de Val-Jalbert : une option par nous et pour nous..... | 9 |
| 8.1 | L'implication de la première nation..... | 9 |
| 9 | Une option pour le développement de notre économie..... | 10 |
| 10 | Tableaux..... | 11 |
| A. | Évolution de la population de 2006 à 2020 (%)..... | 11 |
| B. | Solde migratoire* en nombre d'habitants..... | 11 |
| C. | Perspectives démographiques 2006-2031 (%)..... | 12 |
| D. | Âge moyen (2010)..... | 12 |
| E. | Taux de travailleurs parmi les 25 à 64 ans – 2010 (%)..... | 13 |
| F. | Revenu personnel disponible par habitat – 2010 (\$)..... | 13 |
| 10.1 | Des retombées concrètes..... | 14 |
| 11 | Le développement d'une expertise régionale pour des projets futurs..... | 15 |
| 11.1 | Maximisation des retombées..... | 15 |
| 11.2 | Composition du comité..... | 16 |
| 11.3 | Des retombées économiques régionales importantes..... | 17 |
| 12 | CONCLUSION..... | 18 |

1 Introduction

Le 16 février 2012, M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, demandait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique concernant le projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan sur le site du Village historique de Val-Jalbert.

La première partie de l'audience publique, tenue les 12 et 13 mars derniers, a permis aux promoteurs, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean de répondre aux besoins d'information de la population.

Étant étroitement associés au développement économique et social de notre milieu, le CLD Domaine-du-Roy appuyé par les CLD Maria-Chapdelaine, du Fjord, du Lac-St-Jean-Est et du Saguenay sont heureux de participer à cette deuxième partie des audiences publiques. En déposant notre mémoire, nous espérons bien faire connaître et comprendre les éléments qui nous permettent d'appuyer ce projet.

2 Mission des CLD

Le CLD Domaine-du-Roy, à l'instar des autres CLD de la région, a été créé par le gouvernement du Québec dans le cadre de la politique de soutien au développement local et régional pour respecter la volonté locale et régionale de prendre en main son propre développement.

Les CLD sont financés par le gouvernement du Québec et par les municipalités de chacun des territoires et sont administrés par des membres bénévoles représentant les milieux d'affaires et sociocommunautaires.

Pour sa part, le CLD Domaine-du-Roy couvre le territoire des municipalités suivantes :

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| ✓ La Doré | ✓ Saint-Prime |
| ✓ Sainte-Hedwidge | ✓ Saint-André |
| ✓ Lac-Bouchette | ✓ Saint-Félicien |
| ✓ Mashteuiatsh | ✓ Saint-François-de-Sales |
| ✓ Roberval | ✓ Chambord |

Avec les CLD Maria-Chapdelaine, du Fjord, du Lac-Saint-Jean-Est et du Saguenay, les CLD couvrent l'ensemble du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le mandat des CLD est d'être des accompagnateurs de premier plan dans la réalisation de projet d'entreprise. En favorisant ce genre d'initiatives, les CLD contribuent à la création d'emplois en plus de consolider et stimuler l'économie régionale.

En participant activement à l'essor socioéconomique de chacun des territoires, les CLD concrétisent la prise en charge du développement par les forces vives du milieu.

2.1 Développer notre propre potentiel

Les milieux doivent faire preuve d'une grande créativité afin d'assurer leur développement, dans la perspective où les gouvernements supérieurs peuvent de moins en moins répondre aux besoins de nos communautés.

En tant que région, nous sommes confrontés à des problématiques sérieuses; baisse et vieillissement de la population, exode des jeunes, baisse de la population active, taux de chômage important, etc.

Malgré ses problématiques majeures, nos populations exigent en toute légitimité les mêmes services de la part de leurs gouvernements municipaux. En parallèle, les gouvernements supérieurs nous transfèrent des responsabilités additionnelles causant de plus en plus de difficultés pour nos communautés face à leurs obligations financières. Dans le modèle actuel, l'équation devient presque impossible à résoudre, si on ne se permet pas de développer des opportunités pour créer un effet de levier.

Nous pouvons changer de modèle, et c'est à nous de trouver des solutions et de proposer des alternatives pour mieux nous prendre en main.

2.2 Cesser de dépendre et pouvoir agir

Notre région et notre MRC ont toujours été reconnues pour être innovantes et créatives. Un des exemples les plus concrets demeure, à notre avis, l'acquisition de Val-Jalbert par la MRC du Domaine-du-Roy. Nous avons toujours cru à son potentiel récréotouristique, comme nous croyons à son potentiel de développement hydroélectrique.

3 Développer l'hydroélectricité une priorité nationale

Certains intervenants mettent de l'avant divers arguments discutables pour appuyer leur opposition à toute forme de développement énergétique. Ces mêmes intervenants demandent, aux milieux comme les nôtres, de renoncer à des investissements de plus de 60 millions, à la création de 200 emplois (pendant la construction), à l'assurance de la pérennité du site, à l'abandon de sources de revenus, et ce, sans offrir d'alternative viable pour notre milieu. **Rien ne peut justifier pareille demande.**

Le Québec a fait le choix judicieux au cours des dernières décennies de mettre en valeur les énergies renouvelables. Ces énergies renouvelables occupent aujourd'hui 50 % de toute l'énergie consommée au Québec et nous devons faire mieux encore. Un sondage *Léger marketing*, réalisé pour le compte du *Regroupement national des Conseils régionaux en environnement*, confirme que plus de 80 % de la population du Québec souhaite que le Québec devienne le leader dans la lutte aux changements climatiques. Pour y parvenir, la production

d'énergie renouvelable est ciblée comme premier moyen de réduction des GES (gaz à effet de serre).

Pour se défaire du pétrole, notre potentiel de production d'énergie renouvelable est un atout majeur pour toutes les régions du Québec. De la petite centrale hydroélectrique, en passant par les projets de biomasse, des milliers de Québécois travaillent à développer les technologies propres.

Véritable pépinière de P.M.E, l'expertise développée pourrait servir à favoriser une certaine diversification économique dans les régions ressources, particulièrement celle qui, comme la nôtre, tente de se défaire d'une économie mono-industrielle basée sur la forêt, industrie qui, comme on le sait, n'en finit plus de sortir de la plus grave crise structurelle de son histoire.

Penser à court terme ne nous permettra pas de réaliser une substitution progressive et efficiente des hydrocarbures. Lorsqu'il s'agit de la planification et de la construction d'ouvrages de production d'énergie renouvelable, les prospectives annuelles ne sont pas de mise. Les décisions doivent se baser sur une vision à long terme, voire à très long terme. Le discours appuyant que nous n'ayons pas besoin de ces ouvrages aujourd'hui ne peut en aucun cas être une position acceptable.

Au-delà des investissements économiques et de la création d'emplois en région, les Québécois peuvent être fiers de leurs expertises en production d'énergie renouvelable. C'est une industrie qui génère plus de 5 % du PIB et qui fait travailler plus de 60 000 personnes partout au Québec.

Nous sommes à la fin d'une ère, celle des hydrocarbures et au début d'une autre, soit l'ère des **énergies renouvelables**. Nous devons, comme québécois et régionaux, avancer sur cette prospérité qui est renouvelable. Pour les générations futures, nous ne pouvons pas nous permettre de passer au côté d'un tel défi.

3.1 La centrale de Val-Jalbert : une option respectueuse de l'environnement

Comme nous venons d'en faire brièvement la démonstration, l'hydroélectricité constitue une des filières les plus acceptables sur le plan environnemental. En effet, considérant le fait que les besoins en énergie de la population sont inévitablement en croissance, l'alternative que représente l'hydroélectricité produit 35 fois moins de gaz à effet de serre

(GES) qu'une centrale thermique au gaz naturel et environ 70 fois moins de GES que les centrales au charbon.¹

Dans le projet qui nous occupe, une minicentrale hydroélectrique au fil de l'eau représente l'option de production d'énergie qui émet le moins de GES, les émissions étant même inférieures à celles produites par l'éolien et le solaire (selon les technologies présentement employées).²

Le projet, tel que proposé, limite considérablement les impacts au niveau environnemental par l'absence de réservoirs hydroélectriques. L'ennoisement des terres est donc très limité, de même que le déboisement et l'impact sur la faune terrestre. A titre d'exemple, la mise en eau d'un réservoir entraîne la transformation du mercure, naturellement présent dans la végétation et les sols inondés, en une forme bio disponible. Ce phénomène entraîne, entre autres, une augmentation de la teneur en mercure dans la chair du poisson³, et ce, tout particulièrement chez les espèces piscivores. Également, la création d'un réservoir provoque une augmentation des GES induite par la décomposition de la biomasse inondée. Le projet actuel ne requiert pas la mise en eau d'un réservoir, ce qui limite largement les impacts comparativement à un projet de centrale avec réservoir.

Par ailleurs, il appert que le projet tel que proposé aujourd'hui a subi maintes modifications par rapport à celui étudié en 1993, et ce, dans la perspective d'une intégration plus harmonieuse dans le milieu récepteur et de la prise en compte des préoccupations exprimées dans les conclusions du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

4 Le projet de Val-Jalbert : une option respectueuse pour l'habitat du poisson

Plusieurs commentaires lors des préconsultations et de la consultation ont porté sur les impacts potentiels sur l'habitat du poisson. Cependant, les inventaires menés lors de l'élaboration de l'étude d'impact ont confirmé le très faible potentiel du bief intermédiaire (zone entre les deux chutes) en tant qu'habitat du poisson. En effet, les chutes Maligne et Ouatichouan représentent des obstacles quasi infranchissables à la migration du poisson. D'ailleurs, les pêches

1 <http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/documentation/ges.html>

2 Gagnon, Luc. 2003. Comparaison des options de production d'électricité-Émissions de gaz à effet de serre. Hydro-Québec, Direction environnement, 8p.)

3 <http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/documentation/mercure.html>

expérimentales réalisées ont démontré une faible présence d'omble de fontaine dans la zone d'étude.

Finalement, le débit écologique proposé est conforme à la Politique de débits réservés écologique pour la protection du poisson et des habitats⁴ qui correspond à une quantité et à la qualité suffisante d'habitats pouvant assurer le déroulement normal des activités biologiques des espèces de poissons qui fréquentent les tronçons perturbés.

Bien qu'il soit prévu des impacts résiduels que nous qualifions de moyens sur le poisson, ces impacts seront largement compensés par le gain de superficie en habitat en amont de la chute Maligne ou dans certains de ces tributaires, par la mise en œuvre des projets de compensations des habitats, lesquels seront élaborés en collaboration avec Pêches et Océans Canada et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Notons aussi que la rivière Ouiatchouan, comparativement à d'autres rivières de la région telles que la Métabetchouane, la petite rivière Péribonka, la rivière Mistassini, la rivière aux Saumons et la rivière Ashuapmushuan, ne constitue pas un cours d'eau particulièrement prisée pour la pêche sportive. La pêche se concentre en effet principalement en aval de la chute Ouiatchouan, depuis la route 169 jusqu'au pied du premier rapide en amont du pont. Le projet proposé n'occasionnera aucune perte d'habitat du poisson dans cette section de la rivière également très prisée par les pêcheurs sportifs, et ce, particulièrement au printemps.

L'omniprésence de la préoccupation environnementale exprimée lors des exercices d'information, de préconsultation et de consultation, et ce, tout au long des phases du projet, a démontré à l'évidence le souci du promoteur à prendre en compte les attentes de la population, d'apporter les adaptations requises afin de rendre le projet encore plus acceptable et mieux intégré au Parc historique.

5 Le projet de Val-Jalbert : une option qui respecte l'intégration visuelle

Le projet de mini-centrale hydroélectrique tel que prévu par le promoteur, ne disposera pratiquement d'aucun réservoir. Le paysage de la rivière en amont ne sera donc pas dénaturé par la présence de l'infrastructure hydroélectrique, tout particulièrement lorsqu'on considère le fait

⁴ Faunes et Parc Québec, 1999. Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats, MRNF, Direction de la faune et des habitats. 23p.

que le niveau d'eau ne dépassera pas le niveau de récurrence deux ans, lequel correspond à la ligne naturelle des hautes eaux.⁵

Par ailleurs, plusieurs préoccupations ont été soulevées au niveau de l'apparence qu'auront les chutes Ouiatchouan et Maligne, deux des principaux attraits du Village historique de Val-Jalbert suite à la mise en place de l'ouvrage. À cet effet, le promoteur propose des mesures très intéressantes. En effet, le débit esthétique retenu selon un patron de gestion adaptée aux heures de fréquentation touristique représente, à notre avis, un excellent compromis. De plus, la Société de l'énergie communautaire mentionne que, de façon annuelle, le patron de gestion sera établi en collaboration avec les gestionnaires du site.

Il sera donc possible d'ajuster les heures et les dates convenues selon les changements de la fréquentation touristique. On pourra dès lors s'assurer du débit de la rivière équivalent à ce qu'il ait été sans la présence d'un ouvrage de retenue des eaux pendant la saison touristique.

Également, l'enfouissement du canal d'aménagé ainsi que des lignes de transport d'énergie assure le respect de l'intégrité visuelle du site.

6 Le projet de Val-Jalbert : Une option qui respecte le patrimoine historique et archéologique

Le site d'implantation du projet de mise en valeur hydroélectrique se situe au cœur même d'un village historique, classé en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q. c.B-4). Cette loi protège le site de toute dégradation de son patrimoine historique et archéologique.

Plusieurs artefacts ont été découverts au cours des fouilles de 2011 et seront donc protégés en vertu de cette loi.

De plus, conformément aux dispositions de l'Entente d'intégration et de complémentarité qui fait l'objet d'un accord de principe entre le promoteur et la corporation du Parc régional de Val-Jalbert, les artefacts et vestiges résultants de ces investigations archéologiques seront non seulement conservés, mais également mis en valeur par la corporation à ses frais.

De plus, la conservation des bâtiments et des infrastructures de ce « véritable village industriel » exige des dépenses considérables. Les redevances versées au Village historique par la mise en

⁵ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/>

place du projet de développement de la minicentrale permettront à la corporation de disposer de somme d'argent récurrente pour assurer la pérennité des installations historiques.

7 Le projet de Val-Jalbert : Une option pour le développement récréotouristique

Dans un contexte mondial très compétitif au niveau touristique, un attrait qui ne peut se renouveler est rapidement condamné. Longtemps considéré comme un des principaux produits d'appel de la région, le site a subi de fortes baisses d'achalandage au cours des dernières années, entraînant un déficit accumulé de près d'un million de dollars.

L'acquisition du Parc par la MRC (donc par le milieu) devenait presque une nécessité pour sauver le site. En effet, cela a permis de mettre en place une véritable stratégie de développement du village, en permettant un investissement de plus de 19 millions de dollars visant à relancer le site. Les retombées concrètes de ces investissements portent déjà leurs fruits, puisqu'en 2011, l'achalandage s'est accrue de façon importante.

Toutefois, le site doit constamment continuer à se développer et offrir des nouveautés s'il veut demeurer rentable et compétitif à l'échelle internationale. L'apport du projet hydroélectrique, en plus de représenter un attrait en soi, contribuera à accélérer son développement par l'apport de somme d'argent récurrente. Sans projet hydroélectrique, la survie du site pourrait, à long terme, être difficile dans un contexte de restrictions budgétaires des gouvernements supérieurs.

L'une des interrogations exprimées lors des préconsultations publiques et des consultations a trait à l'interférence du projet, en phase de construction et d'exploitation, avec les activités récréotouristiques offertes sur le site du Village historique de Val-Jalbert. Les principaux impacts appréhendés sur le paysage en phase de construction sont liés au déboisement des aires de travail et des chemins d'accès, à l'installation des batardeaux, aux travaux d'excavation, à la construction des ouvrages et infrastructures, ainsi qu'au transport et à la circulation de la machinerie.

À cet égard, notons que les travaux s'échelonnent sur une courte période (18 mois), et que le promoteur a prévu plusieurs mesures d'atténuation afin de garantir un minimum de nuisance aux touristes lors de cette période, notamment au niveau du bruit, de la circulation de la machinerie et de la qualité de l'air. Avec toutes ces mesures, il apparaît que les impacts sur l'aspect touristique en période de construction ne sont pas majeurs, principalement en raison de leur courte durée. De plus, les démarches de concertation entre le promoteur et les autorités du Parc visent le maintien des activités dans un cadre des plus sécuritaires.

Au niveau de l'intégration du projet dans l'offre touristique actuelle, notons que l'histoire du site de Val-Jalbert est tout à fait en lien avec l'actuel projet selon notre point de vue, ainsi que celui du bureau régional du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Tel que proposé par le promoteur lors des préconsultations et de la consultation, un programme d'interprétation de la production hydroélectrique sera mis en œuvre. Ce programme permettra de faire le lien entre l'histoire industrielle du Village historique de Val-Jalbert et de la production énergétique contemporaine. On parle donc d'une nouvelle offre touristique permettant de visiter les nouvelles installations. Ce type d'activité d'interprétation est très prisé par les familles. Nous croyons donc qu'il s'agit d'un attrait touristique complémentaire à fort potentiel au site de Val-Jalbert.

8 Le projet de Val-Jalbert : une option par nous et pour nous

La Société de l'énergie communautaire, qui est un organisme à but non lucratif, 100 % public, constitue de par sa forme un gage de prise en main par le milieu de son développement, tout en respectant les intérêts des populations locales. Le partenariat développé entre nos communautés et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean est historique et unique, et trace la voie à une nouvelle ère de relation sociale et économique harmonieuse.

8.1 L'implication de la première nation

Dans notre région, la Première nation innue de Mashteuiatsh occupe et exploite à leur manière le territoire depuis des millénaires. Pendant une très longue période, le développement industriel et commercial du territoire s'est fait sans la participation des Premières Nations. Ce temps est révolu. Aujourd'hui, la Première nation de Mashteuiatsh a la volonté indéniable d'être partie prenante dans la gestion et le développement de leur territoire, et ce, en cohabitation et en partenariat avec leurs voisins. Le projet de Val-Jalbert en est une preuve éloquente.

La vision et l'engagement constant de ses deux partenaires militent en faveur d'une acceptabilité sociale économique et environnementale du projet.

En effet, il nous apparaît important de souligner qu'en matière d'approche sociale, le promoteur a démontré, jusqu'à présent, une transparence remarquable et un très grand respect des communautés. Le promoteur a multiplié les rencontres d'information publiques dans chacun des milieux, publié en temps opportun une information accessible et

vulgarisée, n'a jamais cherché à cacher les impacts du projet et est demeuré soucieux de la clarté et de la justesse de ses réponses sur le cheminement du projet. Cette approche proactive et responsable, à l'enseigne d'une implication citoyenne soutenue et encouragée à chaque phase du projet, aura contribué, à notre avis, à enrichir celui-ci et facilitera grandement son acceptabilité sociale.

9 Une option pour le développement de notre économie

Fortes d'une économie axée principalement sur l'exploitation et la transformation primaires des ressources naturelles, le Saguenay-Lac-Saint-Jean mise entre autres sur cette base économique traditionnelle, ses retombées locales et ses potentiels de croissance pour soutenir leur développement.

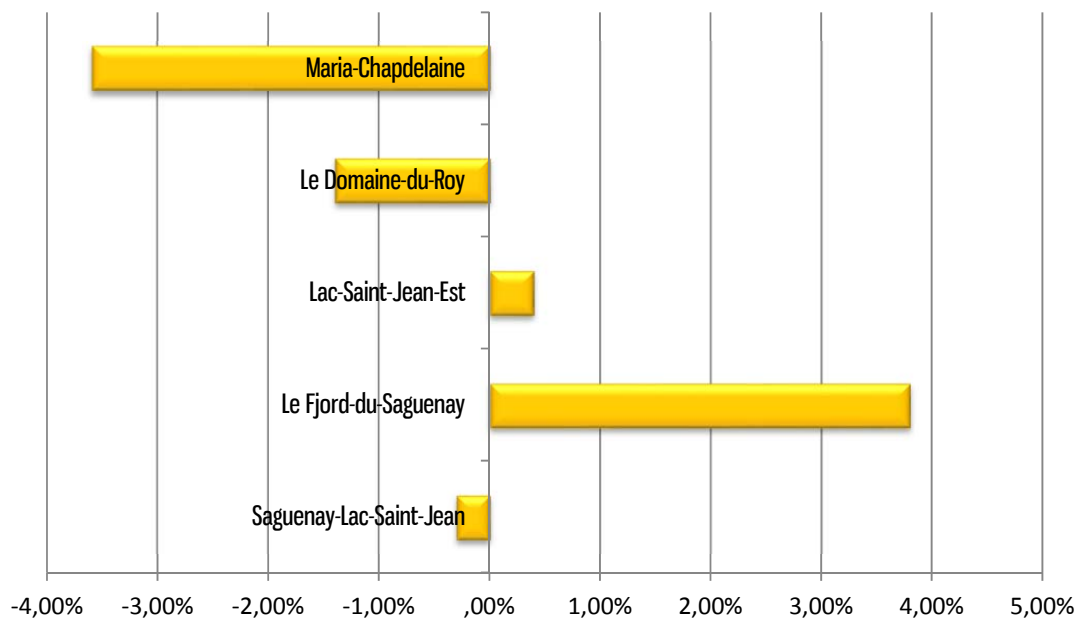
Cependant, les aléas actuels de la conjoncture économique mondiale, qui se traduisent par un fléchissement prononcé des marchés internationaux, ne sont pas sans rappeler que l'instabilité et la fragilité demeurent le lot des économies peu diversifiées et ouvertes sur le monde. À ce titre, la crise forestière aiguë et persistante qui frappe notre région et dont on à peine à s'imaginer la fin, a fait perdre plus de 3000 emplois dans la région dont la moitié dans les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, mené à la faillite plusieurs entreprises et mis à mal plusieurs de nos communautés locales, en constitue un exemple probant.

De leur côté, la Première Nation de Mashteuiatsh connaît aussi son lot de problèmes socioéconomiques importants, affectés elle aussi par la conjoncture mondiale et un profil socioéconomique particulier. En effet, chez la communauté des Pekuakamiulnuatsh près de 50 % de la population est constituée de jeunes de moins de 25 ans (Statistique Canada, Recensement 2006), ce qui incite le Conseil de bande à trouver de nouvelles perspectives de revenus d'emplois et de développement.

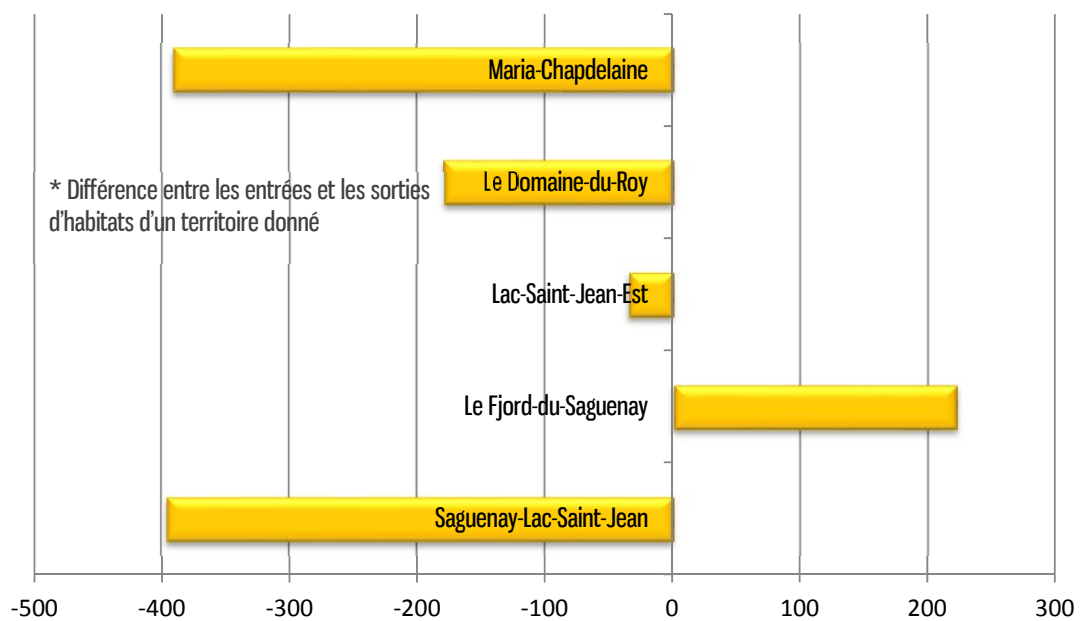
Cette problématique mondiale impose de nouveaux défis à l'économie de notre région et particulièrement à nos deux MRC, défis qui appellent au développement de nos potentiels de croissance, notamment ceux offerts par le secteur des ressources telles que la filière énergétique. Ce champ d'activité attractif, créateurs d'emplois et surtout générateur de richesse, ajoute aux outils aptes à contrer les effets de la dévitalisation du tissu social et économique qui affectent plusieurs de nos municipalités, particulièrement la décroissance démographique, le chômage endémique, la pauvreté et l'exclusion.

10 Tableaux

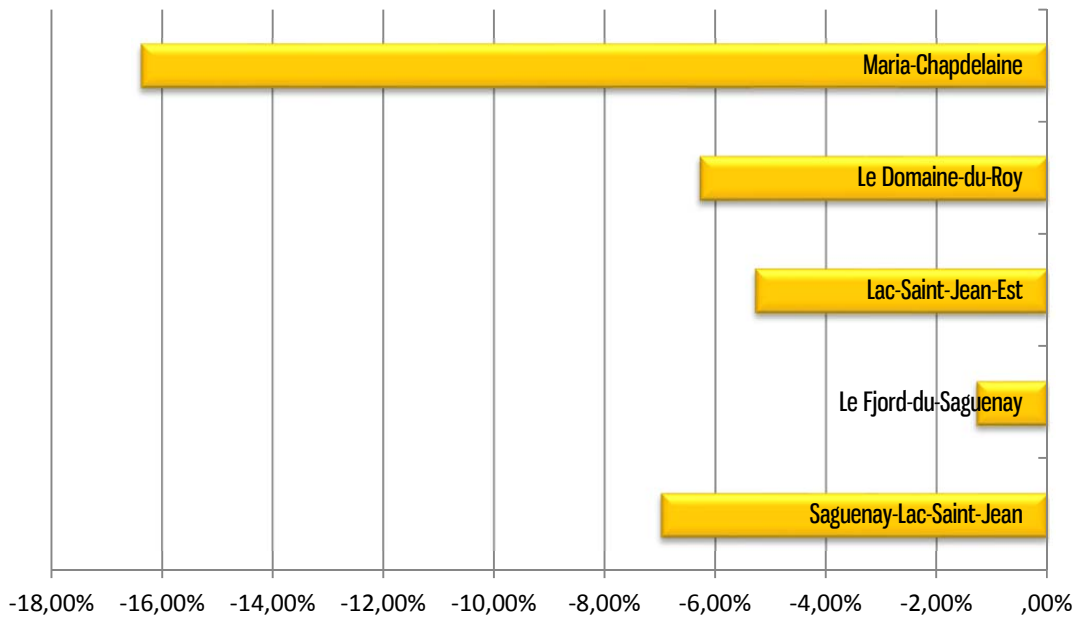
A. Évolution de la population de 2006 à 2020 (%)



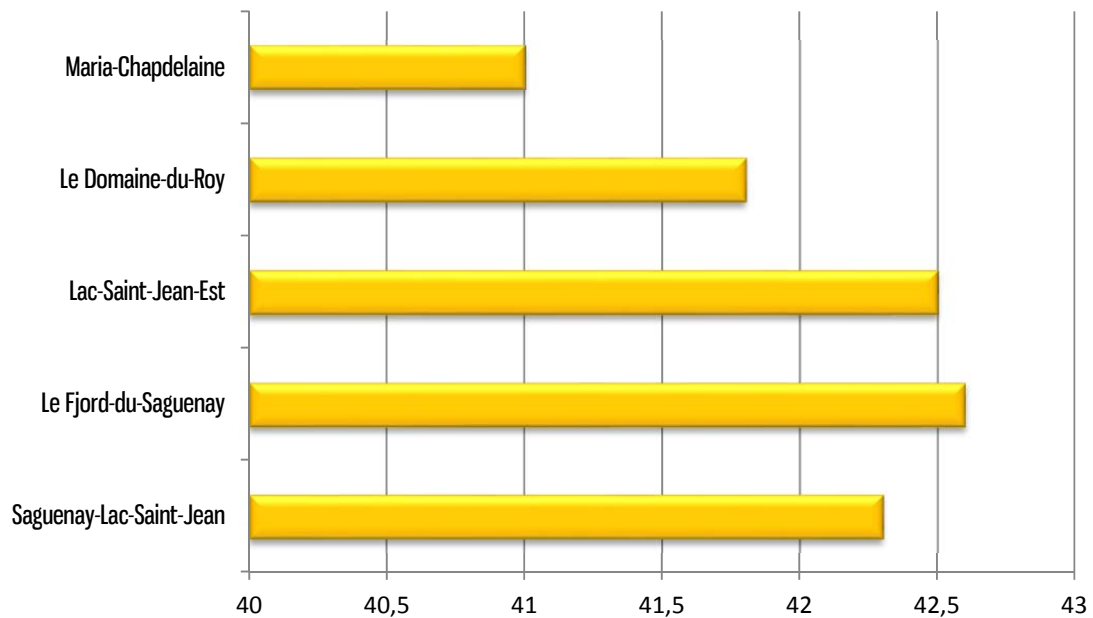
B. Solde migratoire* en nombre d'habitants



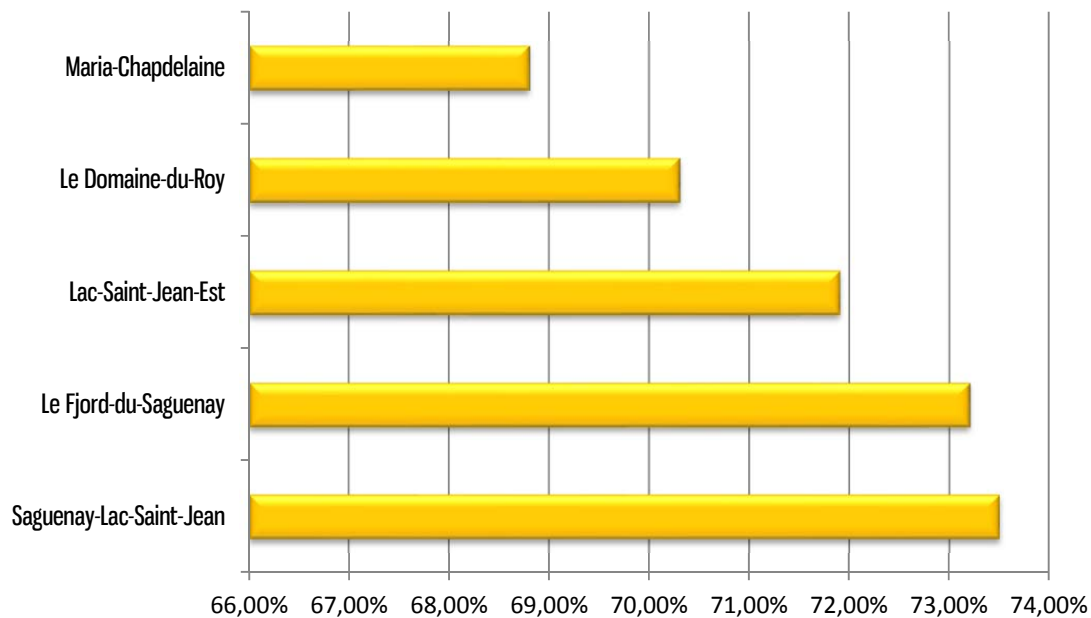
C. Perspectives démographiques 2006-2031 (%)



D. Âge moyen (2010)

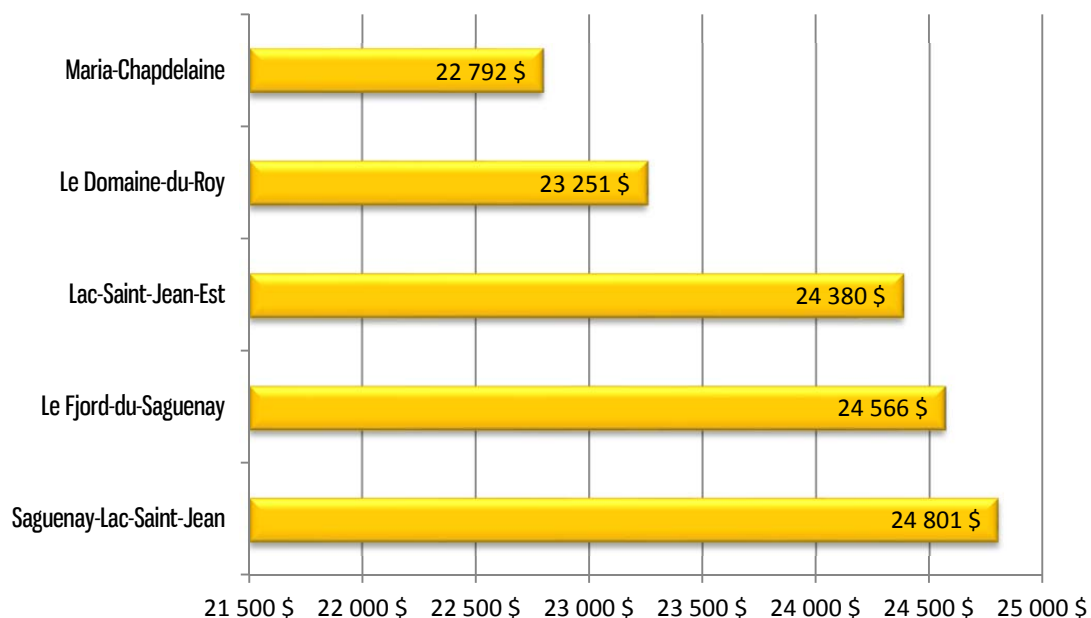


E. Taux de travailleurs parmi les 25 à 64 ans – 2010 (%)



*Rapport entre le nombre de 25-64 ans ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenus et la population de 25-64 ans d'un territoire donné

F. Revenu personnel disponible par habitat – 2010 (\$)



é

Face à ces constats difficiles, nous avons décidé, comme milieu, de déjouer la fatalité. En 2005, le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy adoptait sa vision stratégique de développement territorial dans le but de traduire la volonté du milieu de développer et mettre en valeur son territoire, de se concerter et d'innover. Notre communauté s'est fixée comme objectif de devenir

« la communauté la plus dynamique, entreprenante et attirante des MRC du Québec ».

Pour y arriver, nous avons choisi de développer nos ressources de façon optimale en tenant compte de leurs dimensions économique, sociale et environnementale en intervenant, en prenant appui sur les dimensions du développement durable, à savoir l'efficacité économique, l'équité sociale et l'intégrité de l'environnement. Nous avons fait le choix d'assurer notre pérennité et notre croissance en voulant prendre en charge nos responsabilités à l'égard de notre propre développement, en cherchant à disposer de réels pouvoirs d'intervention dans l'attribution et l'utilisation des ressources et de leurs retombées afin de favoriser le mieux-être et le développement de notre milieu.

Plusieurs actions récentes et tangibles démontrent notre volonté d'agir sur notre développement.

« Nous en sommes à construire un milieu dans un processus de développement par nous, pour nous. »

- ✓ Création d'un entrepreneur collectif pour développer des projets de produit du bois; un investissement du milieu de 2 millions;
- ✓ Mise en place d'un projet de Forêt de proximité;
- ✓ Plan de développement de la zone agricole;
- ✓ Schéma d'aménagement et de développement;
- ✓ Mise en place d'une stratégie forestière qui nous est propre et création d'un «holding» financier pour être partenaire financier dans les projets.
- ✓ Acquisition de Val-Jalbert pour assurer son développement de son potentiel touristique;
- ✓ Projet de minicentrale hydroélectrique.

10.1 Des retombées concrètes

- ✓ De façon concrète, le projet qui nous est présenté est porteur de retombées économiques très importantes et structurantes pour la région et pour nos collectivités;
- ✓ Une création d'emplois directe et indirecte pendant la construction de 280 emplois;
- ✓ Une masse salariale de 14 millions;
- ✓ Des investissements de plus de 60 millions;

- ✓ Des impacts sur notre économie de près de 2 millions par année.

Des redevances de 20 millions sur 40 ans au site du Village historique de Val-Jalbert, assurant son développement, sa rentabilité et sa pérennité.

Des revenus, permettant la création d'un fonds de développement visant à supporter les initiatives et les projets du milieu, en assurant du capital de prédémarrage et de démarrage qui est très difficile à trouver dans la conjoncture actuelle.

11 Le développement d'une expertise régionale pour des projets futurs

11.1 Maximisation des retombées

L'objectif du promoteur est de favoriser la concertation et la synergie entre les intervenants, travailleurs et entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'amener les entreprises et travailleurs régionaux à profiter pleinement de la réalisation des travaux et participer au dépassement du potentiel des retombées économiques du projet.

À ce titre, une entente avec le Comité de maximisation des retombées économiques des grands travaux régionaux a été conclue. Mis en place par l'Association régionale des CLD, le Comité de maximisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean est le résultat de notre préoccupation depuis plusieurs années, quant à la maximisation des grands projets de construction. Notre région a été en mesure de se démarquer et de paver des liens d'affaires et de partenariat entre nos milieux et les grands donneurs d'ordre. De son côté, la Première Nation de Mashteuiatsh a fait de même en réalisant des contrats d'envergure au cours des dernières années. Nous pouvons penser ici à certains contrats sur l'ouvrage hydroélectrique de Péribonka 4 et du projet de l'autoroute 175 dans, la Réserve faunique des Laurentides.

Le Comité de maximisation a ainsi pu développer une solide expertise en gestion des affaires, notamment sur les grands chantiers. Cette expertise s'est propagée dans le milieu socioéconomique et communautaire.

C'est lors de la construction de la 12^e ligne de transport d'Hydro-Québec, au début des années 90, qu'on a pu assister aux premiers balbutiements de partenariats avec la Société d'État. Reçue positivement par le milieu, cette collaboration aura permis de dépasser grandement les retombées économiques initialement estimées pour ce projet tout en étant

un exemple probant de concertation entre la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mashteuiatsh et un grand donneur d'ordre.

Cette expertise naissante s'est enrichie au fil des années dans plusieurs projets importants autant privés que publics, notamment ceux de la rivière Péribonka, de la route 175, celui de la construction de l'aluminerie d'Alma, de la centrale Shipshaw et de l'AP-60.

En 2003, l'initiative lancée par l'Association des CLD s'enrichissait d'un partenaire d'importance, soit la Conférence régionale des élus (CRÉ), afin de jeter les bases d'une structure permanente de maximisation en 2005.

En constituant de façon permanente le Comité de maximisation des retombées économiques régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CMAX), la CRÉ et les CLD se sont dotées d'un mécanisme permettant de faciliter la communication des différents partenaires, les entrepreneurs et les organismes du milieu contribuant ainsi à l'attente et même au dépassement du potentiel de retombées économiques fixé par le promoteur. Pour atteindre ces objectifs, le CMAX regroupe des représentants de divers secteurs socio-économiques s'assurant ainsi une diffusion efficace à travers les réseaux d'information.

11.2 Composition du comité

| | |
|--|--|
| ✓ Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean | ✓ Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean |
| ✓ CLD Domaine-du-Roy | ✓ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) |
| ✓ CLD Maria-Chapdelaine | ✓ SERDEX International |
| ✓ CLD du Fjord | ✓ Emploi Québec |
| ✓ CLD Lac-Saint-Jean Est | ✓ Regroupement des Chambres de commerce |
| ✓ CLD Saguenay | ✓ Société des fabricants régionaux (SFR) |

Avec une mission visant la maximisation des retombées économiques des grands projets de développement sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean et la mise en place de conditions optimales facilitant l'obtention de contrats entre les grands réseaux d'achats et les fournisseurs régionaux, le CMAX travaille dans une perspective de relations gagnant-gagnant en jouant le rôle d'agent de liaison avec les donneurs d'ordre.

De son côté, Mashteuiatsh a établi, au fil des ans, des liens formels de communication et de concertation avec de petites et grandes entreprises situées dans notre région. Ces liens se sont concrétisés par l'établissement de comités conjoints permanents qui ont principalement pour objectif de favoriser l'échange et le partage entre les parties et l'établissement de projet commun. La création de la Société de l'énergie communautaire en est l'exemple le plus concret. Considéré comme une expérience unique au Québec, ce partenariat permet la mise en commun des expertises, des connaissances et des compétences de chacun.

Notons également que, dans le cadre du projet Péribonka 4 principalement, la communauté de Mashteuiatsh a su développer une expertise qui lui a permis d'obtenir des retombées économiques appréciables en plus de se bâtir un réseau d'entrepreneurs qui fait l'envie de bien des communautés autochtones au Québec.

11.3 Des retombées économiques régionales importantes

| Projets | Contrats et Retombées | Main-d'oeuvre |
|--|---|--------------------------------------|
| Aménagement de la rivière Péribonka | 504 M\$ en retombées économiques régionales | 80 % de la main-d'oeuvre régionale |
| Aménagement hydroélectrique de la Chute Allard et Rapides-des-Coeurs | 228 M\$ en valeur d'attribution | Non précisé |
| Axe routier 73/175 | 65 % des contrats octroyés à des entreprises de la région | En majorité |
| Usine de traitement de la brasque de Rio Tinto Alcan | 65 % des contrats octroyés à des entreprises de la région | En majorité |
| Centrale Eastmain 1-A, dérivation de la Rupert | 250 M\$ | 30 % de la main-d'oeuvre du chantier |

12 CONCLUSION

L'hydroélectricité constitue la filière énergétique la plus acceptable sur le plan environnemental et le Québec en a fait l'un de ses choix prioritaires. Le développement de la petite hydraulique doit agir comme levier de développement pour nos collectivités.

Tout au long de l'exercice, la Société de l'énergie communautaire a fait preuve d'une grande transparence ainsi que d'un grand respect de populations concernées par le projet, nous permettant d'avoir tous les éléments en main pour bien saisir la portée et l'impact du projet.

Il appert pour nous qu'à l'analyse des éléments proposés par le promoteur, la durabilité de ce projet est assurée puisque les composantes environnementales, sociales et économiques ont été parfaitement bien intégrées au projet.